

COMMUNE DE CHASSIERS - COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU jeudi 5 Avril 2018

Présents : Madame Hélène MOUTERDE - Mr René SERRE-CHAMARY- Monsieur Loïc LE BIHAN - Mr Christian HERNANDEZ - Mr Marc MOURARET- Mme Vanessa MOERY- Mr Alain FERRIER- Mme Anne Lise VEDEL- Mme Nadine CHAINE- Mme Anne TROFIMOFF- Mme Sylvie GRIMOIN- Mr Hugues AYMES

Absents excusés : Mme Pascale GIRAUD, procuration à Mme Vanessa MOERY ; Mme Marie Laure BIANCO , procuration à Mme Hélène MOUTERDE ; Mr Jean Marie KNOCKAERT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GRIMOIN

1. Vote du budget primitif 2018 (budget principal) - Vote des taux d'imposition 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget en fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 043 896.54 €

Dépenses de fonctionnement

Fort baisse des charges de personnel prévue en 2018 (20%), en lien avec plusieurs évènements

- + Le report du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » PPCR de 2019 à 2020
- + La réorganisation du secrétariat de mairie avec la diminution hebdomadaire du poste « agent d'accueil »
- + deux départs à la retraite pour invalidité en 2017
- + un départ à la retraite courant 2018 avec remplacement par un agent contractuel à temps non complet
- + la fin du CUI au 18 avril 2018
- + la fin des rythmes éducatifs à la rentrée de septembre 2018

Une somme de 50 700.54 € a été inscrite en dépenses imprévues (réserve qui doit être calculée au maximum sur 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il y a une diminution conséquente du chapitre « atténuation des charges » en lien avec les remboursements pour les arrêts maladie et les deux agents partis à la retraite pour invalidité.

La Dotation Globale de Fonctionnement a fortement baissé depuis 2013, compensée par les dotations de solidarité rurale et de péréquation qui sont en augmentation.

Concernant la participation des communes environnantes par rapport au fonctionnement de l'école, elle sera de 866.53 €/ enfant scolarisé (ou 888.70 € avec la classe de découverte) contre 784.80 € en 2017. Quant à la participation aux rythmes éducatifs (jusqu'à fin juin 2018), elle sera de 143.77 €/élève.

Le chapitre « produits exceptionnels » encaissera notamment les indemnités des sinistres : solde de l'incendie de l'atelier communal, vandalisme de la citerne DECI à la Chapelle Bonne-Rencontre

Vote des taux d'imposition 2018 : proposition de garder les mêmes taux qu'en 2017 à savoir :

- . Taxe d'habitation : 17.76 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 16.92 %
- . Taxe foncière sur le non bâti 95.52 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 361 255 €. A noter que les taux n'ont pas subi d'augmentation depuis 2011.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement. En 2017, le virement était de 106 332 € et en 2018, il est proposé à 222 678 €, somme qui financera les dépenses d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 581 992.55 €.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 581 992.55 €. Les principales opérations sont :

- ✚ L'opération « voirie » pour 131 099 € : plusieurs bi couches sur les voies communales (route de Chalabrèges, route de la Davalade, Route des Juliennes, Route de Coulens) et le paiement de travaux déjà prévus en 2017 et réalisés dans les premiers mois de 2018 (route du Merlet, parking de la Davalade).
- ✚ L'opération « réserves foncières » pour 25 000 € : achats de terrains qui sont en réserve sur le PLU.
- ✚ L'opération « école » pour 15 000 € avec la réhabilitation de certains sols de classes et l'achat de mobilier.
- ✚ L'opération « village de caractère » pour 70 938 € avec la construction de sanitaires, différents travaux électriques ...
- ✚ L'opération « chapelle Saint-Benoît » pour 45 000 € avec la réfection de la toiture.
- ✚ L'opération « accessibilité » pour 34 374 € ; Il s'agit de la deuxième tranche de travaux sur les bâtiments publics autres que l'école et la Mairie.

Recettes d'investissement : On y retrouve la subvention de la Région pour l'atelier communal. Un dossier appel à projets va être déposé auprès de la Région pour des travaux en lien avec le programme « villages de Caractère » et la toiture de la Chapelle Saint-Benoît. Une subvention de 65 956 € est possible mais ce montant n'a pas été inscrit dans le budget 2018. La collectivité percevra le FCTVA en lien avec les travaux réalisés en 2017, notamment la construction de l'atelier communal, soit la somme de 45 000 €.

2 - DETR 2018 - demandes de subventions

Les demandes de subventions vont être faites pour 4 dossiers :

- **pour la catégorie « sécurité - accessibilité des ERP »** : concernant les bâtiments publics autres que l'école et la Mairie. Le montant total des travaux pour 2018 s'élève à 23 166.60 € H.T.
 - ✚ Soit 16 778 € pour l'accessibilité du cimetière
 - ✚ Soit 6 388.60 € H.T. pour la signalisation
- **pour la catégorie « sécurité - accessibilité des ERP »** : la pose de deux caméras autour de l'école et de l'atelier communal. Le devis estimatif est de 4 000 €
- **Pour la catégorie « travaux sur les bâtiments publics »** : avec la réhabilitation du sol de certaines salles de classes. Montant total des travaux : 9 893.75 € H.T.
- **Pour la catégorie « travaux sur les bâtiments publics »** : la création de toilettes publiques accessibles depuis la cour de récréation de l'école. Le montant total des travaux s'élève à 42 400 € H.T.

3-Appel à projets de la Région Auvergne Rhône-Alpes « programme de soutien en faveur des villages remarquables »

Celui-ci a déjà été approuvé lors du dernier conseil municipal. Il restait à chiffrer plus précisément les opérations
Voici le détail du projet pluriannuel sur 2 ans :

En 2018 :

- Restaurer la toiture de la Chapelle Saint-Benoît
- Créer des toilettes publiques accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite
- Mise en place d'horloges dans tous les coffrets électriques d'éclairage public
- Mise en place d'une borne de recharge électrique pour vélo
- Améliorer esthétiquement, l'accès côté village, du château de la Vernade par une barrière en fer forgé
- Améliorer la sécurité de la pergola par une barrière de protection
- Mise en place d'un coffret électrique sur la place du monument aux morts
- Reprise du fourreau électrique, reliant deux candélabres, dans le jardin de la cure
- Dissimuler en fresque trompe l'œil le bungalow de stockage du matériel de spectacle
- Alimentation électrique du bungalow

En 2019 :

- Restaurer la Calade en pierres sèches, qui relie la Chapelle Saint-Benoît, à la place du bas du village
- Aménagement électrique et installation de cimaises à la crypte (lieu d'exposition)

Le montant de l'opération se monte à 154 066.41 € HT

4 - Approbation du compte administratif 2017 et compte de gestion 2017 du budget annexe « Le Bosquet »

Suite à une erreur d'imputation lors du dernier conseil, il faut revoter

Dépenses de fonctionnement pour un montant de 54 458.10 €

Recettes de fonctionnement pour un montant de 121 295.31 € avec la vente de 3 lots

Dépenses d'investissement : Il a été dépensé la somme de 59 262.76 € avec principalement le capital de l'emprunt de 200 000 €, soit la somme de 40 154.11 €

Recettes d'investissement Il a été reçu la somme de 45 525.06 € dans le cadre des opérations d'ordre

Un excédent d'un montant de 66 837.21 € est constaté au compte administratif 2017, à la section de fonctionnement.

5 - Vote du budget primitif 2018 - budget annexe du Bosquet

Dépenses de fonctionnement : Il y aura des travaux de voirie pour 71 200 € (bicouche dans le lotissement)

Recettes de fonctionnement : vente du lot N°7 pour 34 000 €

Dépenses d'investissement Il a été dépensé la somme de 40 155 € avec le capital de l'emprunt des 200 000 €, et une opération d'ordre de 34 000 € (gestion de stocks).

Recettes d'investissement : opération de stock de 19 108.65 € et l'excédent d'investissement de 2017, soit 91 465.51 €

6 - PERSONNEL COMMUNAL (en lien avec le poste d'accueil au secrétariat)

L'agent qui est en CDD depuis le 9 octobre 2017 au poste d'accueil du secrétariat de mairie souhaitant se réorienter, la collectivité a recruté un nouvel agent. Il s'agit de Mme Lydie BARRIERE. Il est prévu que l'agent en place actuellement forme la nouvelle recrue. Pour cette organisation, la collectivité doit créer un poste d'accroissement temporaire d'activité pour 22.50 heures à partir du 9 avril 2018.